



Wallonie

Province du Brabant wallon
Commune de 1315 INCOURT

URBANISME
AVIS D'ANNONCE DE PROJET

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisme.

Les demandeurs sont Monsieur et Madame Albert ROCH-MALFAIRE rue Alphonse Robert, 26 à 1315 Opprebais.

Le bien concerné est situé Rue de Jauchelette 3 à 1315 Glimes, et est cadastré 02 B 178 R.

Le projet consiste en création d'un troisième logement dans un bâtiment existant et présente les caractéristiques suivantes :

- Ecart du schéma de développement communal

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables du lundi au vendredi de 9 heures à 11 heures 45, le lundi de 17 heures à 19 heures, ou sur rendez-vous à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, Service Urbanisme, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT.

Des explications sur le projet peuvent être obtenues auprès de Monsieur Quentin ZEERARDS, Conseiller en Aménagement du Territoire, ☎ 010/23.95.68, ☎ 010/88.93.72, ✉ urbanisme@incourt.be.

Les réclamations et observations écrites sont à envoyer du 25/02/2019 au 11/03/2019 au Collège communal :

- par courrier ordinaire à l'adresse suivante : Commune de INCOURT, rue de Brombais, 2 à 1315 INCOURT ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@incourt.be


POUR LE COLLEGE :

Le Directeur général,


F. LEGRAND.



Le Bourgmestre


L. WALRY.